

## DECISION N°296

« Commande Public » Autres contrats

OBJETS ET JEUX EN BOIS LOCATION PARCOURS MINI GOLF / VILLE DE  
POMPEY  
JOURNEE CITOYENNE DU 4 MAI 2024

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le souhait de la municipalité d'organiser un parcours de mini-golf lors de la journée citoyenne du 4 mai 2024.

Vu la proposition de l'entreprise « Objets et jeux en bois »

LE MAIRE,

### DÉCIDE

- de signer un contrat avec « Objets et jeux en bois » représenté par Monsieur Monin Pascal, demeurant 10 rue de Verdun 57420 Saint Jure pour l'organisation le samedi 4 mai 2024 d'un parcours mini-golf comprenant 10 pistes.
- Le montant de la prestation s'élève à 750.00 TTC.
- Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours, à l'article 6042

Fait à Pompey, 22 avril 2024

Le Maire,  
  
Laurent TROGRILIC



Publié, notifié le   
Transmis à la Préfecture le 